



Agenda

Pour mémoire

13, 20 et 27 octobre :

Formations continues des experts automobiles, qualification VE 2018 (Le Blanc Mesnil, Lille, Toulouse)

10, 12 et 13 octobre :

Formations continues des médecins en charge du contrôle médical des automobilistes (Nevers, Troyes et Reims)

17 et 18 octobre :

Formation continue au module "PRINTEL RAO"

18 et 19 octobre :

Formation continue des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière "Photolangage®" (Nevers)

À venir

9 et 10 novembre :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie A du permis de conduire" des agents des DDT 39 et 70

10, 12 et 13 octobre :

Formations continues des médecins en charge du contrôle médical des automobilistes (Nevers, Troyes et Reims)

21, 22, 29 et 30 novembre :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie B du permis de conduire" des agents des DDT 07, 26 et 57

29, 30 novembre et 1^{er} décembre :

Formation continue au module pratique "harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie B du permis de conduire" des agents des départements 15 et 43

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :

Carole DABRIGEON

Assistante Communication :

Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins

CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex

Tél : 03.86.59.90.59

Fax : 03.86.59.53.82

www.inserr.fr

Actualités

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

"véhicules endommagés" (VE) des experts automobiles : le cycle 2018 s'achève

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les experts automobiles sont soumis, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2011 (JO du 31 juillet 2011), à une obligation annuelle de formation continue relative au contrôle des véhicules endommagés (VE). Au total, dix-neuf sessions auront été organisées par l'INSERR en 2017 et dispensées au plus près des besoins.

Gestion technique et administrative des centres de sensibilisation à la sécurité routière

L'arrêté du 26 juin 2012 fixe conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Le calendrier des formations dispensées par l'INSERR est actuellement en cours de validation ; n'hésitez pas à consulter notre site Internet (www.inserr.fr).

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Organisation des corrections des épreuves d'admissibilité du brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM)

Du 16 au 18 octobre, douze correcteurs se sont réunis à l'INSERR pour corriger les copies des candidats inscrits aux épreuves du BAFM, session 2017.

Quatre-vingt-sept candidats se sont présentés dans les quatre centres d'examen (La Réunion, Lyon, Paris et Bordeaux) qui accueilleraient les épreuves.

Le jury d'admissibilité se réunira à Paris, le 10 novembre prochain.

ENTREPRISES PRIVÉES ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Le département de l'Ariège s'engage dans la sécurité routière

Pour lutter contre le nombre d'accidents de la route dans le département, la préfecture et les entreprises locales s'unissent autour d'une charte de bonne conduite. Le but est de sensibiliser les salariés et faire changer les comportements au volant.

La préfète, Madame Marie LAJUS, les a conviés le 26 septembre dernier à une conférence sur la prévention du risque routier en entreprise ; conférence animée par l'INSERR.



A l'issue de cette conférence, dix-huit entreprises locales ont confirmé leur implication en signant, avec la préfète, la charte des "sept engagements pour une route plus sûre".



Conduite en cortège Une formation pratique sur piste

Prévenir le risque routier est un véritable enjeu économique et social pour les entreprises et la collectivité. Que ce soit lors des missions ou pendant les trajets domicile-travail, le risque routier représente 10% des arrêts de travail. Il fait donc partie intégrante des risques professionnels.

L'INSERR vous propose des formations alliant théorie et pratique (sur aire fermée) à destination des chauffeurs professionnels (conduite en cortège).



Conduite en cortège : 6, 7 et 8 décembre 2017

Quelques places sont encore disponibles.
Pour plus de renseignements, contactez nos services
par mail cecile.favier@inserr.fr
ou par téléphone au 03.86.59.90.52

Rappel réglementaire

L'arrêté du 19 septembre 2017, paru au journal officiel le 26 septembre 2017, autorise, au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe.

Les épreuves

L'arrêté du 7 décembre 2015, paru au Journal officiel du 12 janvier 2016, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2^{ème} classe.



L'arrêté du 28 septembre 2017, paru le 5 octobre 2017 au journal officiel, fixe quant à lui les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ainsi que la composition et le fonctionnement du jury.

Pour plus de renseignements, consultez le site Internet du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr, onglet "le ministère recrute", "filiale permis de conduire".

Préparation à distance aux épreuves écrites des concours internes et examens professionnels de la filière "éducation routière"



L'INSERR organise, pour le compte du ministère de l'intérieur, les préparations à distance aux épreuves écrites des concours internes et examens professionnels de catégorie A et B de la filière de la sécurité routière.

Examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe

Dès la session 2017, les épreuves ont été modifiées suite à l'arrêté du 7 décembre 2015. Celui-ci fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2^{ème} classe.

Cet examen professionnel comporte dorénavant une épreuve unique d'admission : la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle, à partir d'un dossier documentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la prévention et à la sécurité routière.

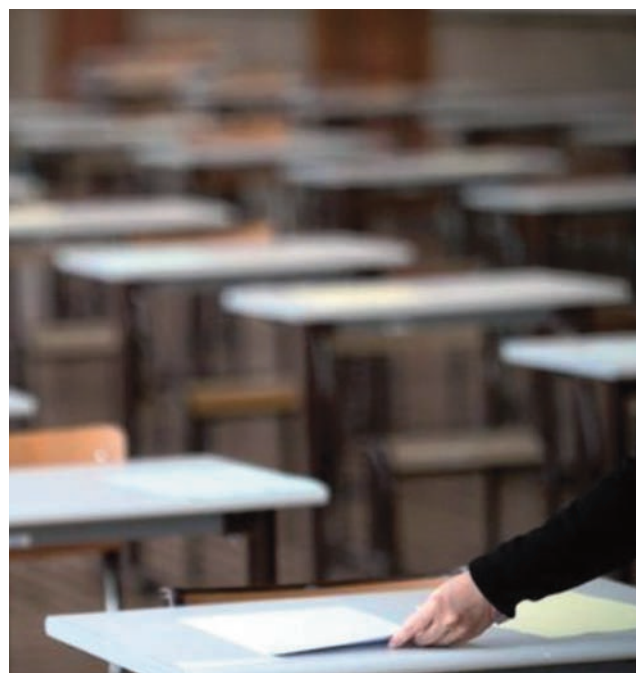
La préparation, au titre de l'année 2018, a débuté le 3 octobre dernier.

Deux devoirs d'entraînement seront transmis aux soixante-seize agents inscrits.

Concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

Le concours interne comporte deux épreuves d'admissibilité à savoir :

● **Epreuve n°1** : la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet d'ordre général permettant de vérifier l'aptitude à la compréhension des textes ainsi que les capacités



de synthèse et de rédaction des candidats.

● **Epreuve n°2** : des questions appelant des réponses courtes portant sur des notions élémentaires de droit public et du code de la route et de la sécurité routière.

Trois devoirs d'entraînement (comprenant chacun une épreuve de rédaction administrative et une épreuve de droit) seront transmis aux vingt agents inscrits.

Concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Les épreuves sont modifiées suite à l'arrêté du 28 septembre 2017. Il fixe notamment les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement de délé-

gués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Le concours interne comporte dorénavant une épreuve écrite d'admission à savoir la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif aux missions du ministère chargé de la sécurité et de l'éducation routières.

Cette épreuve est destinée à vérifier la capacité du candidat à comprendre les textes administratifs et professionnels, à les exploiter et à élaborer des propositions ainsi que son aptitude à la rédaction.

La préparation à distance à cette épreuve écrite d'admissibilité a débuté le 6 octobre dernier.

L'INSERR fournira trois devoirs de préparation aux vingt-six agents inscrits.